

## GUIDE INSCRIPTION AU PRIX DU CINEMA SUISSE

Etat au 12.08.2024

1. L'inscription sur Swiss Films Portal

L'inscription au Prix du cinéma suisse est effectuée sur [www.swissfilms-portal.ch](http://www.swissfilms-portal.ch) par le détenteur/la détentrice des droits. Pour la catégorie Meilleur film de diplôme, l'inscription est effectuée par le réalisateur/la réalisatrice.

**Important:**

Assurez-vous d'avoir inscrit toutes les personnes que vous souhaitez nommer pour le Prix du cinéma suisse à l'avance dans les données du film (environnement "Film" dans le Swiss Films Portal) et que toutes les données du film sont à jour.

L'inscription au Prix du cinéma suisse ne peut pas être interrompue et doit être complétée en une seule fois. Lors de l'enregistrement, vous ne pouvez plus accéder à vos données de film pour les saisir ultérieurement.

Pour obtenir le masque de saisie :

## a) Sous l'élément de menu « Plus » &gt; catalogue de services



## b) Cliquer sur « Inscription au Prix du cinéma suisse »



Veillez avoir les documents suivants à portée de main pour le téléchargement pendant l'inscription en ligne :

- copie du passeport, pièce d'identité ou permis de séjour de toutes les personnes que vous souhaitez inscrire, y compris aussi la réalisation
- copie du certificat d'origine ou copie de la reconnaissance de coproduction officielle
- photo portraits de toutes les personnes que vous souhaitez inscrire
- pour les films à concourir dans la catégorie Meilleur film de diplôme: diplôme de l'établissement de formation ou certificat de fin d'études
- SUISA cue-Sheet pour la catégorie Meilleure musique de film

Assurez-vous que les documents à télécharger ont des noms de fichiers différents et uniques (sans caractères spéciaux).

- c) Inscription catégories de personnes dans les films suisses ou les coproductions reconnues avec réalisation suisse. Cliquer sur « Inscription coproduction reconnue SANS réalisation suisse »



Veillez avoir les documents suivants à portée de main pour le téléchargement pendant l'inscription en ligne :

- copie du passeport, pièce d'identité ou permis de séjour de toutes les personnes que vous souhaitez inscrire
- copie du certificat d'origine ou copie de la reconnaissance de coproduction officielle
- photo portraits de toutes les personnes que vous souhaitez inscrire
- SUISA cue-Sheet pour la catégorie Meilleure musique de film

**2. Veillez noter qu'en plus de l'inscription en ligne les documents suivants doivent être soumis :**

- formulaire d'inscription signé  
Par poste à l'adresse suivante : Swiss Films, Neugasse 6, 8005 Zurich
- Après un premier contrôle par SWISS FILMS, vous serez invité à télécharger le film sur la plateforme VOD vod.filmakademie.ch.

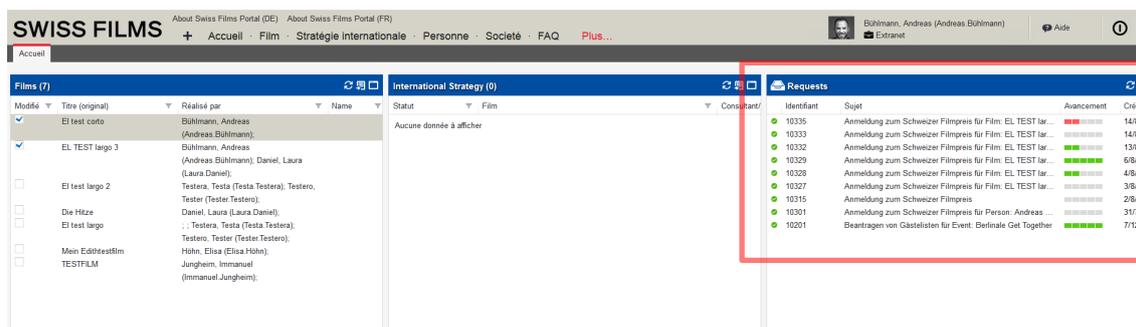
**Le délai d'inscription est le 30 septembre.** Les inscriptions incomplètes et tardives ne sont pas recevables.

Pour autant que l'inscription ait été effectuée dans les délais, le justificatif d'exploitation peut être remis après coup jusqu'au 30 novembre dans les cas suivants :

- sélection du film aux prochaines Journées de Soleure (Panorama, Prix de Soleure et Visioni)
- exploitation en salles en Suisse pour les mois d'octobre à décembre, respectivement selon la mise au concours actuelle.

### 3. Le statut de votre inscription

La/le requérant(e) peut suivre le statut du film à tout moment au cours du processus d'examen et d'admission.



### 4. Quels sont les films admis à participer au Prix du cinéma suisse ?

Les critères d'admission pour le Prix du cinéma suisse sont définis par l'Office fédéral de la culture dans la mise au concours actuelle.

Veillez consulter la mise au concours actuelle :

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/culture-cinematographique/promotion-du-cinema-suisse/prix-du-cinema-suisse.html>

### 5. Comment puis-je inscrire un film au Prix du cinéma suisse ?

L'inscription s'effectue en ligne en cliquant Swiss Films Portal par les soins du détenteur des droits en respectant les trois étapes suivantes: 1) Etablissement d'un login, 2) Enregistrement du film 3) Inscription au Prix du cinéma suisse.

Lors de l'inscription au Prix du cinéma suisse, le système aura recours aux données enregistrées au préalable. Dans le cas où les données du film seraient déjà enregistrées, les détenteurs des droits n'auront plus qu'à entrer les données requises pour le Prix du Cinéma suisse (Sous l'élément de menu « Plus » > catalogue de services). Dans le cas où le film ne serait pas encore enregistré, celui-ci doit l'être avant de pouvoir procéder à l'inscription au Prix du Cinéma suisse. Les films non-enregistrés ne peuvent pas être inscrits au Prix du cinéma suisse.

### 6. Est-ce que je peux interrompre une inscription et la reprendre à un stade ultérieur ?

Non. L'inscription au Prix du cinéma suisse ne peut pas être interrompue et doit être complétée en une seule fois.

7. Est-ce que je reçois une confirmation pour l'inscription au Prix du cinéma suisse ?

Oui, dès que SWISS FILMS reçoit l'inscription au Prix du Cinéma Suisse, un accusé de réception automatique sera envoyé par e-mail au détenteur/ à la détentrice des droits qui a enregistré le film.

Dès que SWISS FILMS aura vérifié l'inscription (intégralité/admissibilité), une première confirmation écrite ou un refus sera envoyée par e-mail au détenteur/ à la détentrice des droits qui a inscrit le film.

L'office fédéral de la culture prendra ensuite la décision finale pour valider l'inscription et informera par écrit sur la décision d'admission.

8. Dans quel but les copies de visionnement sont-elles utilisées ?

Dans le cadre du Prix du cinéma suisse, une copie de visionnement sera utilisée à des fins de visionnement par les membres de l'Académie du Cinéma Suisse. Le visionnement est réalisé par le biais d'une plateforme VOD. Le détenteur ou la détentrice des droits doit donner l'accord lors de l'inscription au Prix du cinéma suisse.

Le film devrait être compréhensible pour les personnes de langue allemande et française.

Veillez noter que les films bénéficiant d'une aide à la réalisation de la Confédération doivent être synchronisés ou sous-titrés dans au moins une autre langue nationale (OECin Art. 65 chiffre 2).

9. Quel format les copies de visionnement doivent-elles avoir ?

La copie de visionnement est utilisée uniquement à des fins de visionnement (pas de projection). Les formats autorisés sont définis dans la fiche annexée « Spécifications techniques ».

10. Confidentialité

SWISS FILMS s'engage à effacer toutes les copies nécessaires à l'inscription au Prix du cinéma suisse à savoir les cartes d'identité, les passeports ou autres permis de séjour après la vérification de la nationalité et, au plus tard après la cérémonie de remise du Prix.

**Renseignements :**

SWISS FILMS reste à disposition pour toutes vos questions :  
Monica Villares 043 211 40 50, mvillares@swissfilms.ch